

# Séance du Conseil Municipal en date du 28 février 2025

## Nombre de conseillers

- En exercice	14
- Présents	8
- Votants	10
- Absent(s) excusé(s)	5
- Absent(s)	1
- Exclus	
- Pouvoir	2
DATE CONVOCATION	20/02/2025

De la commune de : **ESTIVAREILLES**  
Séance du : **28 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, les vingt-huit février à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CARRIER Charlotte	X			FRERY Eglantine	X		
BARTHELEMY Pierre	X			CLAVERO Daniel		X		GHILAS Sofiane	X		
BEYSSAC Jean-Marc	X			COURTINEL Kévin		X		KURNIK Henriette	X		
BLANC Claudius		X		DUBILLOT Mattéo		X		MEREO Bruno	X		
CARRIER Alexis		X		FAYET Bélinda			X				

\* **Secrétaire séance** : Eglantine FRERY **Secrétaires auxiliaires** : GRANJON Liliane et SEGUY-FAVIER Julien  
\* **Pouvoir(s)** : Matteo DUBILLOT à Eglantine FRERY – Claudius BLANC à Sofiane GHILAS

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Compte Administratif 2024 – Commune
- Compte de gestion 2024 – Commune
- Affectation de résultat 2024 – Commune
- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote des subventions aux associations
- Vote du Budget Primitif 2025 – Commune
- Application de la fongibilité des crédits
- Vote du Compte Administratif 2024 budget périscolaire
- Vote du Compte de gestion 2024 budget périscolaire
- Affectation du résultat budget périscolaire au budget commune 2025
- Autorisation de mandatement du CDG 42 – appel d'offre mutuelle santé
- Déclassement des parcelles A3162, A3160, A3165, A3166 et A3167 au lieudit Viviers
- Participation de la commune à la réédition de l'œuvre Armée secrète de la Loire de René GENTGEN
- Débat sur l'instauration de la taxe sur les logements vacants
- Renseignements divers
- Questions diverses

Le procès-verbal du dernier conseil a été approuvé à 9 voix pour et une abstention.

**DEL N°01- 28/02/2025 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – COMMUNE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres comptabilisés en 2024 concernant les dépenses et les recettes des deux sections. Après présentation par le conseiller municipal le plus âgé, ils ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	242 748,23	0,00	17 388,85	0,00	260 137,08
Opérations exercice	715 234,72	802 131,99	171 465,01	140 594,58	886 699,73	942 726,57
<b>Total</b>	<b>715 234,72</b>	<b>1 044 880,22</b>	<b>171 465,01</b>	<b>157 983,43</b>	<b>886 699,73</b>	<b>1 202 863,65</b>
Résultat de clôture		329 645,50	13 481,58			316 163,92
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>329 645,50</b>	<b>13 481,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316 163,92</b>
Résultat définitif		329 621,10	13 481,58	0,00		316 163,92

**DEL N°02-28/02/2025 – COMPTE DE GESTION 2024 – COMMUNE**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les comptes en possession du trésorier sont en total adéquation avec ceux de la commune.

Ceci étant exposé le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2024.

**DEL N°03- 28/02/2025 AFFECTATION DE RESULTAT 2024 – COMMUNE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation de résultat 2024 à affecter au budget 2025 pour un montant total de 316 163,92€.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter ce résultat au budget 2025.

**DEL N°04- 28/02/2025 – TAUX D'IMPOSITION 2025 – COMMUNE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition votés sur l'exercice antérieur comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : **32.77%**
- Taxe Foncière Non Bâti : **63.04%**
- Taxe d'Habitation : **09.75%**

Il indique que nous n'avons pas les barèmes définitifs de l'Etat compte tenu du retard pris dans le vote du budget national mais nous savons que les bases augmentent de 1,7%.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de hausse concernant les taux d'imposition communaux pour 2025 et de garder les mêmes taux.

**DEL N°5 28/02/2025 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions versées aux associations pour l'année 2025 de la manière suivante en précisant que ce versement se fera sous présentation de factures d'achats chez des commerçants ou des artisans de la commune :

ASSOCIATION	SOMME
COMITE DES FETES	300,00 €
COMITE DES FETES	1 250,00 €
L'ESTIVALIENNE	150,00 €
LES ANCIENS COMBATTANTS	150,00 €
LA BOULE DE L'ETANG	150,00 €
LE CLUB DES AMIS	150,00 €
LA SOCIETE DE CHASSE	150,00 €
LE SYNDICAT AGRICOLE	150,00 €
CLUB DE MODELISME	150,00 €
FAMILLES RURALES	150,00 €
ESTILOISIRS	150,00 €
APE	150,00 €
DES LIVRES ET VOUS	150,00 €
CHEMIN DE FER DU HAUT FOREZ	150,00 €
FESTI'MAM	150,00 €
LES FESTIVALIENS	150,00€
STELLYSE COSPLAY	150,00€
4L FOREZ'STI	150,00€

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions aux associations comme évoqué dans le tableau ci-joint.

**DEL N°06- 28/02/2025 – BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le Budget Primitif de la commune pour 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

Fonctionnement : **1 186 063.35€**

Investissement : **318 156.98€**

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2025.

**DEL N°07- 28/02/2025 – FONGIBILITE DES CREDITS – COMMUNE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter la fongibilité des crédits (transfert des crédits budgétaires entre les chapitres) à hauteur de 7,5% du montant total des crédits votés.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la fongibilité des crédits.

**DEL N°08- 28/02/2025 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – CENTRE DE LOISIRS**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du Compte Administratif pour le budget du centre de loisirs comme suit

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	125 699,44	0,00	0,00	0,00	125 699,44
Opérations exercice	18 990,04	54 563,68	0,00	0,00	18 990,04	54 563,68
Total	18 990,04	180 263,12	0,00	0,00	18 990,04	180 263,12
Résultat de clôture		161 273,08				161 273,08
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	161 273,08	0,00	0,00	0,00	161 273,08
Résultat définitif		161 273,08				161 273,08

Après présentation par le conseiller municipal le plus âgé, ils ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **DEL N°09 -28/02/2025 COMPTE DE GESTION 2024 – CENTRE DE LOISIRS**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les comptes de la trésorerie et de la commune sont en totale adéquation pour le budget 2024 périscolaire.  
Ceci étant exposé le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2024.

#### **DEL N°10- 28/02/2025 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PERISCOLAIRE AU BUDGET COMMUNE 2025**

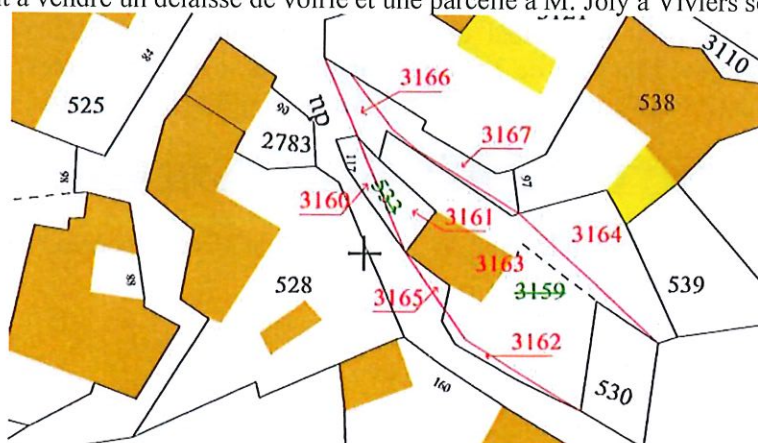
M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de 161 273,08€ du budget périscolaire au budget commune suite à la clôture de ce budget.  
Ceci étant exposé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat budget périscolaire au budget commune 2025 pour un montant de 161 273,08€.

#### **DEL N°11- 28/02/2025 – AUTORISATION DE MANDATEMENT DU CDG 42 – APPEL D'OFFRE MUTUELLE SANTE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande du CDG 42 concernant l'autorisation aux communes de lancer un appel d'offres pour la protection santé des agents qui sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 auprès des différents organismes de mutuelle santé.  
Ceci étant exposé le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation de mandatement du CDG 42.

#### **DEL N°12- 28/02/2025 – DECLASSEMENT DES PARCELLES A3162, A3160, A3165, A3166 ET A3167 AU LIEUDIT VIVIERS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Maître Flament nous demande de reprendre la délibération 31-2024 du 29 mars 2024 visant à vendre un délaissé de voirie et une parcelle à M. Joly à Viviers selon le plan suivant :



Elle demande à :

- Constater que les portions de voiries cédées A3167, A3166 et A3165 n'ont pas d'incidence sur les fonctions de desserte ou de circulation.
- Constater la désaffectation desdites parcelles.
- Prononcer le déclassement de ces parcelles du domaine public communal.

Ceci étant exposé le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre la délibération 31-2024 du 29 mars 2024 visant à vendre un délaissé de voirie.

**DEL N°13- 28/02/2025 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA REEDITION DE L'ŒUVRE ARMEE SECRETE DE LA LOIRE DE RENE GENTGEN**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la réédition de l'œuvre Armée secrète de la Loire de René GENTGEN et demande au Conseil Municipal d'allouer une somme à l'éditeur afin de rééditer le livre. Ceci étant exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme de 300€.

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'instaurer une taxe sur les logements vacants qui serait égal au taux communal de la taxe d'habitation. Cela permettrait d'encourager les gens à mettre en vente leur logement ou bien de le louer.

Jeudi 6 mars donation carrefour de Pichillon

Vendredi 7 mars vente camping

Point préambule festival des Monts de la Balle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h55

Le Maire,

**Pierre BARTHELEMY**



La secrétaire de séance,

**Eglantine FRERY**

